

Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine

Pommier / Poirier

N°23
05/11/2026

Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine

Zone Aquitaine
Zone Sud Charentes
Zone Limousin

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur formulaire d'abonnement au BSV

FLASH PUCERON CENDRE

Ce qu'il faut retenir

Pommier

- **Puceron cendré :** le vol retour des mâles ailés a commencé, la période d'accouplement débute.

Animation filière

Titulaire et zone Aquitaine :
Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Zone Sud Charentes :
Julia CROMBEZ
CIA 17/79
julia.crombez@cmds.chambagri.fr

Zone Limousin :
Sandra CHATUFAUD
CDA 19
sandra.chatufaud@correze.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

La stratégie écophyto 2030
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine N°X du JJ/MM/AA »

Financé dans le cadre de la stratégie écophyto

- **Puceron cendré** *Dysaphis plantaginea*

Face à la pression du ravageur et aux moyens de lutte chimique moins nombreux (interdiction des néonicotinoïdes, résistance généralisée à la flonicamide), la gestion des populations de pucerons cendrés devient très compliquée. Afin de maîtriser une infestation sans perte économique sur la récolte et d'assurer la pérennité du verger, de nouvelles stratégies font leur apparition dans les centres d'expérimentation, avec des résultats encourageants. Ces stratégies de lutte s'appuient sur des combinaisons de leviers : ralentir le développement au printemps, favoriser la présence des ennemis naturels, optimiser le positionnement des produits et perturber le vol retour à l'automne (lutte automnale).

A l'automne, les femelles ailées retournent sur le pommier pour donner naissance à des femelles aptères. Environ 15 jours plus tard, les mâles ailés reviennent également sur le pommier, les femelles aptères se sont développées et l'accouplement est alors possible (Cf. Cycle biologique dans le BSV n°22 Flash Puceron cendré du 15/10/2026).



Puceron cendré ailé et puceron aptère
(Crédit Photos : E. Marchesan – FREDON 47)

La lutte automnale

La lutte automnale consiste à perturber le vol de retour des individus ailés sur les arbres fruitiers afin de limiter les pontes et de réduire ainsi le potentiel de population pour la saison prochaine.

Pour les variétés cueillies avant fin septembre, il est possible d'appliquer de l'argile ou de réaliser une défoliation précoce avant le retour des pucerons ailés. Concernant les variétés plus tardives, la gestion du ravageur est envisageable sur le pic de vol des mâles ailés afin de limiter les accouplements et la ponte.

Suivi du vol retour du puceron cendré

Le suivi du vol retour réalisé par FREDON NA est financé par la région Nouvelle-Aquitaine. Il a pour objectif de surveiller l'arrivée des mâles ailés de début octobre à mi-décembre afin d'intervenir au plus près des accouplements.

Cette année, en zone Aquitaine, ce suivi est réalisé sur une parcelle conventionnelle et une parcelle biologique dans le département de la Gironde. Sur chaque parcelle, une cuvette jaune est installée, elle permet de piéger tous les insectes volants. En complément, un battage sur 25 arbres est effectué. Chaque semaine, tous les pucerons récoltés dans les cuvettes et lors des battages sont envoyés à la Clinique du Végétal de FREDON Centre-Val-de-Loire. Les identifications des pucerons visent à dénombrer les pucerons cendrés mâles et femelles parmi les pucerons ailés piégés.

Résultats

De nombreux pucerons sont capturés dans les cuvettes jaunes notamment sur ces deux parcelles suivies en Gironde. Le nombre de pucerons cendrés piégés est très faible (un à trois individus par semaine) par rapport aux autres pucerons. Ces derniers n'ont pas d'impact notable sur le pommier.

Les premières femelles du puceron cendré ont été récoltées le 5 octobre (captures de la semaine 40) sur les deux parcelles de Gironde et une légère hausse des captures a été notée semaine 42. **Les premiers mâles ont été relevés le 2 novembre (captures de la semaine 44)**, cf. graphiques ci-après.

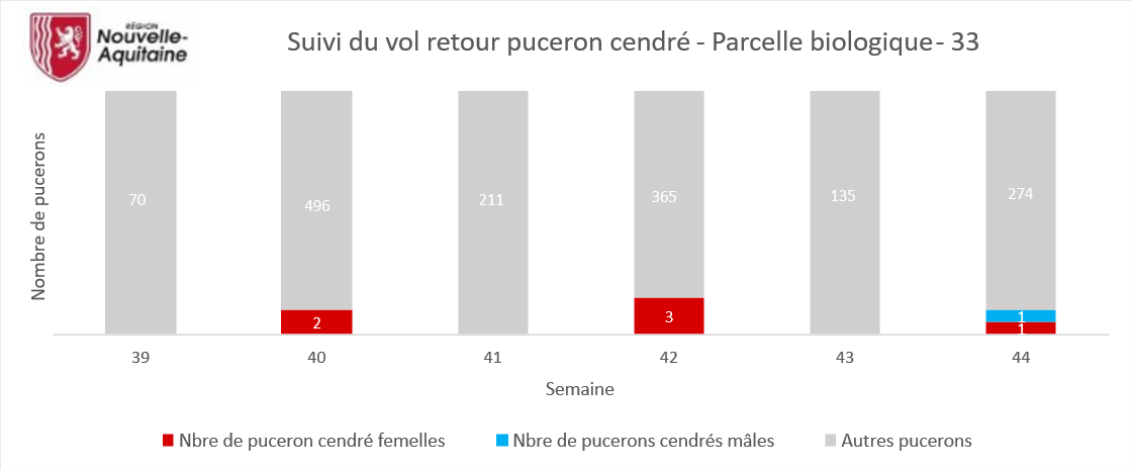

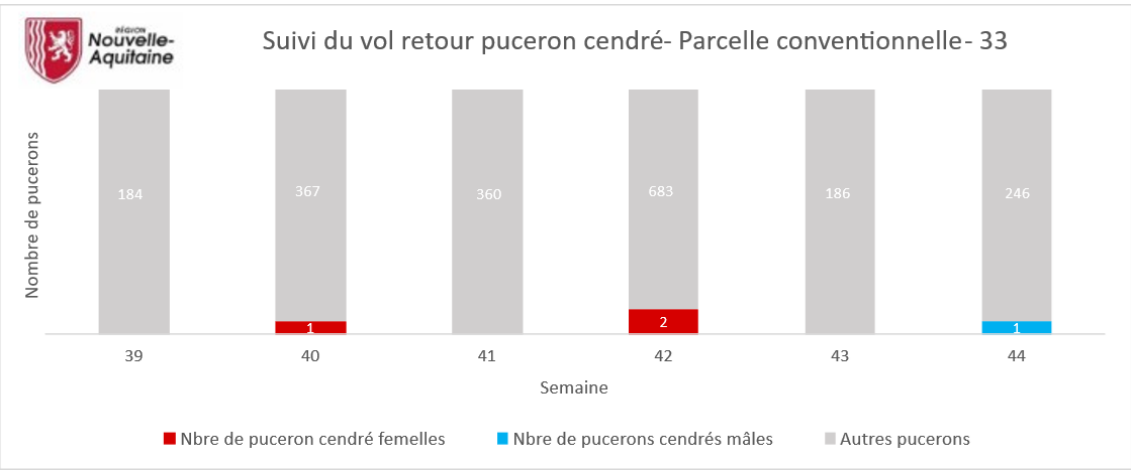

Le suivi réalisé par FREDON NA en zone Nord Nouvelle-Aquitaine dans le département de la Vienne montre également des captures de femelles depuis la semaine 40 et la première capture d'un individu mâle semaine 42.

Le suivi en cuvettes jaunes effectué par la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a aussi permis d'observé le retour de puceron cendré mâle entre les semaines 42 et 43 sur une parcelle des Deux-Sèvres.

En parcelle de référence située en Lot-et-Garonne, des pucerons cendrés ailés mâles et femelles et des individus aptères sont observés. La présence de pucerons cendrés ailés mâles est notée depuis la semaine dernière.

Evaluation du risque

La période d'accouplement débute.

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDSPV consultable en cliquant sur ce lien : liste des produits de biocontrôle

Pour plus d'informations sur les méthodes alternatives, vous pouvez consulter les liens suivants : Ephytia Guide Eco-Fruits-Barrières physiques, Ecophyto PIC substances naturelles à effet barrière, Les argiles en arboriculture

Notes nationales biodiversité

Les notes nationales biodiversité sont accessibles en cliquant le lien suivant : https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite

Outil de saisie des données d'observation

VIGICULTURES s'étoffe avec l'appli VIGIMOBILE

L'application de saisie terrain pour les observateurs BSV

Depuis avril 2026, l'outil de saisie de données d'observations 'Vigicultures', développé par les instituts agricoles, est disponible sous la forme d'une **application 'Vigimobile'**.
Conçue pour le smartphone, son ergonomie facilite la navigation et la saisie sur le terrain pour tous les observateurs des réseaux BSV.
Utilisable avec ou sans réseau, **Vigimobile vous permet de saisir vos observations partout**. Une fois reconnecté(e) au réseau mobile, il suffit de lancer la synchronisation des données pour les transmettre à la base Vigicultures !
Pour accompagner les animateurs et observateurs :

- **Notice interactive :** https://view.genially.com/69fb37350ac4231d85deb0f5
- **Replay du webinaire :** https://www.youtube.com/watch?v=n5Xj5hxgMNI

Vous êtes observateur BSV et souhaitez tester l'application ?
Accédez directement aux pages d'installation avec ces flashcodes :

Pour Android
sur Google Play

Pour Apple
sur l'AppStore

Vous n'êtes pas encore observateur BSV ?
Lancez-vous en contactant l'animateur réseau de votre édition ! La liste est disponible ici



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :
Zones Aquitaine et Sud Charentes : Arvitec, CIA 17-79, CDA 24, CDA 47, FREDON 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Les 3 domaines et SCICA Castang.
Zone Limousin : FREDON Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'agriculture de Corrèze, COOPLIM, LIMDOR, MEYLIM, SICA du Roseix, la Coopérative fruitière de Pompadour, le CFPPA de Saint-Yrieix-La-Perche et l'exploitation du LEGTPA de Brive Voutezac.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).